

Le 3 juin 2013.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi 3 juin 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour, avec quelques points supplémentaires.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Guy Hudon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie du dernier procès-verbal préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	33 116,08 \$	photocopies	9,95
	Dérogation	200,00	remb. impôt part.	69,40
	Internet	430,00	MRC coll. Sélec.	3 043,93
	Permis	855,00	mutation	954,76
	Salle	60,00	politique fam.	6 000,00 final
	Livre cent.	75,00	Recyc-Québec	15 003,81
	Loc. tables	70,00		

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Salaire des élus	2 ^e versement	5 287,50 \$
Ministère des Finances	1 ^{er} vers. Sûreté	11 166,00
Buropro	encre + cartouche tambour	234,04
Coop. Ham-Nord	projet parc	1 154,71
RC Novation	achat portable + configuration	542,18
....	(2) batteries ordinateur bureau + biblio.	109,23
Jacques Thibault	test de pompes incendie	580,62
Gesterra	récupération avril	216,73
....	vidange mai	1 198,51
Johanne Allard	fleurs Serres Perreault	813,63
Ville de Victoriaville	cours sécurité publique fév.	420,00
Rogers		60,28
Carrière Sts-Martyrs	réparation chemin	333,32
Benoit Paquette	tablette + moulure	40,00
Coop. Ham-Nord	toilette, lavabo bâtiment récréatif	486,14
Régie des Hameaux		1 937,17
Excavation Marquis Tardif	réparation aqueduc + chemin	768,90
Brico béton Vibré	551,88
Gaétan Chabot inc.	plancher centre comm. (MADA)	2 900,00
Télébec	usine	179,60
Christiane Leblanc		1 999,60
Receveur Général Canada		575,24
Gilles Leblanc	c.c. mai	100,00
....	pelouse mai	500,00
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	350,00

Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
....	km	182,25
Comité dérogation mineure	3 pers. x 15 \$ chacun	45,00
Christiane Leblanc	hébergement congrès	400,00
RC Novation	internet	321,93
Schéma couverture de risques (2 pers.)		210,00
Pratique pompiers mai, 10 pers. x 42h x 13,50\$/h		567,00
Sortie pompiers Chester, 5 pers. x 15h x 19,00\$/h		285,00
Postes Canada	circulaires	61,38
Signo Tech	panneaux + poteaux (pont)	606,78
MRC Arthabaska	formation Outlook	241,45
Laboratoires d'analyses SM		104,63
France Mc Sween	frais dép.	81,00
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	136,20
....	internet	574,87
Réseau Mobilité Plus		88,94
Chargées de projet (2) + km		1 585,00
Comité Récréatif NDH	St-Jean	500,00
Hydro Québec	éclairage public	195,30
Christelle Leclerc	parc	102,95
Brico Béton Vibré	test percolation parc	114,98
....	rép. pluvial rue Principale	264,44
Coop de Solidarité	essence	36,55
....	entr. terrain jeux	4,80
Jean-Luc Lavigne	contribution concert	265,00
André Langlois	aider Mario clôture terrain jeux	108,00
Echo Nature	activité biblio. sub.	235,00
	Total	<u>40 293,56 \$</u>

+ salaires des employés : 1 756,78 \$

Règlement numéro 350 permettant la circulation des véhicules hors route tout-terrain sur certains chemins municipaux

ATTENDU que la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et permettant la circulation sous réserve de conditions ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (CSR), paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine ;

ATTENDU que le conseil municipal est d'avis que la pratique des véhicules hors route sur le territoire de la municipalité favorise le développement touristique et économique ;

ATTENDU que le Quad Club Centre-du-Québec sollicite l'autorisation de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur des terrains privés ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M. Pascal Paquette lors de la séance du 15 avril 2013.

A CES CAUSES, sur proposition de Mme Johanne Allard
Et seconder par Mme Lise Nolette

Il est résolu à la majorité, M. Guy Hudon n'étant pas d'accord, que le conseil adopte le règlement numéro 350, et statue par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour titre «Règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route tout-terrain sur certains chemins municipaux» et porte le numéro 350 des règlements de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

ARTICLE 3

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules hors route tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

ARTICLE 4

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

ARTICLE 5

La circulation des véhicules hors route tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites, tel que décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

S'il y a un changement quelconque dans le tracé et les longueurs, le Club devra avertir le conseil au plus tôt et fournir un tracé conforme par écrit ; le conseil pourra l'approuver par résolution.

ARTICLE 6

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

La circulation des véhicules hors route tout-terrain est appuyée en plus par l'installation de 3 panneaux «**droit de passage fragile**» à des endroits stratégiques de la municipalité, soit aux entrées principales.

ARTICLE 7

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route tout-terrain visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, n'est valide que pour la période allant du 15 octobre au 15 avril de chaque année.

ARTICLE 8

Le règlement numéro 350 est en vigueur tant qu'il n'est pas abrogé ou autrement modifié.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

Adopté après lecture faite à la séance du 3 juin 2013.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et sec. très.

Pour le circuit dans le village, on attend les changements proposés sur la rue Lapointe et la rue Principale que devront nous envoyer les responsables, avant d'envoyer le tout avec notre règlement au ministère des Transports au plus tard le 18 juin 2013.

01-06-13 DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par M. Raymond Halde et localisée au 53 chemin St-Philippe, sur le lot P-26 E, et de l'avis favorable donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 27 mai 2013. Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande en dérogation soit acceptée, sans modification.

02-06-13 DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Mme Geneviève Cloutier et localisée au 65 rang 2 sud, sur le lot P-17B et P-18AB, et de l'avis favorable donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 27 mai 2013. Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande en dérogation soit acceptée, en ajoutant la mention qu'il ne doit y avoir aucune construction de permise dans la marge de recul avant de 20 pieds (galerie, patio, marche, etc.).

03-06-13 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ACHAT FLEURS

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre un montant de 500 \$ supplémentaire pour acheter des fleurs pour embellir notre municipalité, à même nos surplus.

04-06-13 ACHAT ORDINATEUR PORTABLE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suite à notre demande à M. Alain René le mois dernier, on fasse l'achat d'un ordinateur portable pour la bibliothèque et les appels So-mum au montant de 369 \$ plus taxes.

Nous avons reçu une lettre de plainte pour l'entretien de chemin (gravier). Faire le suivi avec notre demande de subvention annuelle.

05-06-13 AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer la planification des travaux de voirie pour l'année en cours au bureau de M. Martin Baller, attaché politique de M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, aux fins de l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, sur les chemins et/ou routes suivants :

- Chemin St-Philippe, à partir du coin rang 1 nord à la limite de Ham-Nord, longueur 3 km
- 11^e rang, coin rang 1 nord jusqu'à la route 10^e et 11^e rang, longueur 0,6 km
- Rang 1 nord, à partir du coin jusqu'au 11^e rang, longueur 1,9 km
- Rang 2 nord, de la route 161 jusqu'au chemin St-Philippe, longueur 3,6 km

On aura du rechargement de gravier ainsi que creusage de fossés à faire. On prévoit des dépenses de ± 100 000 \$.

06-06-13 SALAIRE DES POMPIERS

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un ajustement des salaires des pompiers volontaires soit :

- 350 \$ par mois à M. Noël Côté, chef pompier, pour ses déplacements, temps de bureau et cellulaire
- 13,50 \$ de l'heure pour les pratiques de pompiers mensuelles
- 19,00 \$ de l'heure pour les sorties de pompiers sur un incendie

Les montants supplémentaires à payer le seront à même les surplus budgétaires. A chaque année par la suite, le montant sera révisé avec l'indice du coût de la vie.

07-06-13 SALAIRE DES POMPIERS EN ENTRAIDE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les pompiers seront payés 21,00 \$ de l'heure pour les sorties de pompiers à l'extérieur de la municipalité. Envoyer cette résolution aux municipalités avec lesquelles on pourrait venir en entraide.

08-06-13 JOURNÉES DE LA CULTURE

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

09-06-13 SERVICES PROFESSIONNELS, STRUCTURE DU BÂTIMENT

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte l'offre de services professionnels en structure du bâtiment de la compagnie BPR Infrastructure inc. pour procéder à l'inspection structurale de l'ancienne caserne des pompiers, au montant de 1 500 \$.

10-06-13 SUIVI À LA VISITE D'INSPECTION DE LA CASERNE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suite à l'inspection de l'ancienne caserne, la municipalité a décidé d'engager la compagnie Maçonnerie Tony Nadeau de Chesterville pour faire la réparation des blocs de ciment de la structure, au coût de 5 825 \$, tel que décrit dans son offre de prix. Également nous procéderons à l'installation de gouttières et au drainage autour du bâtiment.

Pour faire suite à l'acceptation de notre programme de travaux avec la taxe d'accise, concernant les montants à recevoir de ce programme, il a été entendu avec une personne du ministère que nous ferons une demande de remboursement de la contribution à venir au fur et à mesure que les contrats seront accordés aux entrepreneurs qui auront soumissionnés pour ces travaux, le tout afin de ne pas pénaliser la municipalité avec des montants d'emprunt trop élevés.

11-06-13 OFFRE DE SERVICES, REMPLACEMENT CONDUITE EAU POTABLE ROUTE 161, TAXE D'ACCISE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de BPR, pour le

remplacement de la conduite d'eau potable route 161, dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ), au montant de 10 000 \$ + taxes, incluant l'ingénierie, plans, surveillance, etc. tel que décrit dans l'offre du 22 mai 2013, comme le montant estimé au départ.

12-06-13 OFFRE DE SERVICES, RÉFECTION DE LA VOIRIE, RUE DE L'ÉGLISE ET RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de BPR, pour la réfection de la voirie rue de l'Église et rue Principale, dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ), au montant de 14 400 \$ + taxes, incluant l'ingénierie, plans, surveillance, etc. tel que décrit dans l'offre du 30 mai 2013, inférieur au montant estimé au départ.

13-06-13 RECOMMANDATION TRAVAUX VOIRIE

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les recommandations des travaux de voirie à faire sur la rue de l'Église et la rue Principale, suite à la visite de terrain du 22 mai, concernant les conditions des infrastructures, avec quelques spécifications tel que discuté avec les membres du conseil sur les points suivants :

- On enlève les trottoirs dans la rue de l'Église et on met une bordure des 2 côtés de la rue, jusqu'à la courbe de 90°, dont une en arrière des poteaux H.Q. ;
- Première partie entre Principale et de l'Église : planage, couche de correction et couche d'usure ;
- Deuxième partie entre de l'Église et limite municipale : pulvérisation complète du pavage en place et couche unique de 100 mm ;

14-06-13 INSTALLATION NOUVELLES ENTRÉES D'EAU

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'avant de faire les travaux de voirie sur la rue Principale, il faudra faire l'installation de nouvelles entrées d'eau potable pour le numéro civique 61 et le terrain vacant voisin plus haut. Également, il y a des ponceaux à changer dans le haut de la rue Principale.

Nous avons reçu des montants de 3 615,50 \$ pour fin 2010-2011 et 11 388,31 \$ pour 2012 de Recyc-Québec pour la collecte sélective des matières recyclables.

Nous avons reçu la balance de la politique familiale 6 000 \$.

15-06-13 CONTRIBUTION FINANCIÈRE FÊTE ST-JEAN

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une contribution financière au montant de 500 \$ au comité récréatif NDH inc. pour la fête de la St-Jean le 23 juin prochain.

Pour cette activité cette année, il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de M. Patrick Pépin pour réparer gratuitement les montants du chapiteau qui sont défectueux au moyen de soudure. On regarde pour acheter un nouveau chapiteau démontable, si on a un nouveau programme de subvention aux loisirs, ce qui pourrait servir à toute la municipalité.

16-06-13 AIDE FINANCIÈRE CRDS

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham fasse la demande d'une aide financière au montant de 30 000 \$ au Fonds régional de soutien à la réflexion et à l'action en matière de développement social du Centre-du-Québec (CRDS), dans le cadre du projet d'amélioration des conditions de vie des citoyens de Notre-Dame-de-Ham, par l'embauche de deux chargées de projet et de la relance du comité de développement. La municipalité s'engage à contribuer en biens et services au montant de 4 100 \$ dans ce projet. Mme Geneviève Boutin est la personne responsable de la demande.

17-06-13 SIGNATURE CAISSE DESJARDINS

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire et la secrétaire trésorière soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité.

Pêche Nicolet, festival de la Truite à Victoriaville du 7 au 9 juin. Tournoi de pêche à Notre-Dame-de-Ham, 9 juin.

Assemblée de la sécurité publique, 25 juin, 19h30, Sts-Martyrs-Canadiens.

Madame Johanne Allard donne un avis de motion pour faire le règlement numéro 351 sur l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet pour l'épuration des eaux usées.

18-06-13 DON FINANCIÈRE AGRICOLE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham fait une demande de don à la Financière Agricole au montant de 25 000 \$, dans le cadre de projet en milieux ruraux, spécialement pour notre projet garage/caserne.

Cette demande de don devra être faite avant le 18 juin 2013 et complètera notre demande au PIQM et la contribution municipale à ce projet.

19-06-13 COLLOQUE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Geneviève Boutin puisse se déplacer à Victoriaville le 19 septembre prochain, dans le cadre du 25^e colloque Villes et Villages en santé, pour se préparer à la rencontre du Réseau dans la municipalité le 20 septembre.

20-06-13 AUTOCOLLANTS SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 400 autocollants auto-statiques pour la sécurité incendie, au coût de 1,20 \$ chacun, conjointement avec la municipalité de Chesterville.

21-06-13 CONTRIBUTION RÉCITAL

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une contribution de 265\$ pour le récital de la chorale des Petits Cœurs de Victoriaville avec M. Jean-Luc Lavigne et M. Manuel Brault le 25 mai dernier à l'église de Notre-Dame-de-Ham, pour défrayer le déplacement des accompagnateurs.

Invitation de Gesterra, porte ouverte au site d'enfouissement à St-Rosaire, le 15 juin.

On parle de faire une soirée de bénévoles à l'automne, à suivre.

Mme Lise Toupin sera en charge de faire le grand ménage de la salle communautaire, elle va se trouver une équipe de bénévoles.

Mme Allard s'occupe de trouver du matériel pour nettoyer notre beau plancher verni.

Demande au hockey mineur : refusée, on devra la reprendre l'automne prochain.

Transferts de poste : panneaux au poste voirie municipale

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21h40).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Jean-Luc Lavigne

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

